LIBERATUS DE CARTHAGE OU L'HISTORIOGRAPHIE COMME SERVICE DIACONAL*

On a de longue date remarqué l'intérêt informatif que revêtait l'œuvre de Liberatus de Carthage, le « Breviarium causae nestorianorum et eutychianorum », un opuscule traitant en 24 chapitres des controverses christologiques en Orient, de la prédication de Nestorius à la promulgation du 1^{er} édit de Justinien contre les Trois Chapitres (428-544). On a moins considéré la mention qui parachève le titre : « completum a sancto Liberato archidiacono ecclesiae Karthaginis regionis sextae feliciter »,¹ et se trouve reprise en conclusion.² Pourtant, une observation critique de Peeters³ incite à porter un regard renouvelé sur cette mention : reprochant à Schwartz, dans la recension de son édition, de s'en être pris avec trop de violence à Garnier, qui édita l'ouvrage du Carthaginois en 1675,⁴ il signale que l'hypothèse selon laquelle Liberatus aurait accompagné son archevêque Reparatus en exil aux Euchaïtes⁵ est loin d'être invraisemblable, alors que le savant allemand lui préférait l'hypothèse

^{*} Au moment où cet article est mis sous presse paraît sous la direction de Mischa Meier un nouveau numéro de la *Zeitschrift für antikes Christentum* (14, 2009 [2010]) qui très largement consacrée à l'ouvrage de Liberatus. Si les hypothèses qui y sont développées n'ont pu être prises en compte ici, on ne saurait trop en recommender la lecture pour les confronter aux propositions que nous formons.

¹ Concilium Vniversale Chalcedonense, ed. E. Schwartz, [Acta Conciliorum Oecumenicorum (=ACO) II/5], Berolini–Lipsiae 1932, p. 98, ll. 30-31.

² Cf. ACO II/5, p. 141, ll. 12-13.

³ Cf. Bulletin des Publications Hagiographiques, in AnalBoll 55(1937), pp. 374-375.

⁴ Cf. ACO II/5, pp. XVI-XVII.

⁵ « Liberati archidiaconi Ecclesiae Carthaginensis Breviarium causae nestorianorum et eutychianorum emendatum ... » : *Praefatio ad Liberati Diaconi Breviarium* 12, Paris 1675 (PL 68, c. 965). Reparatus meurt le janvier 563 : cf. Vict. Tun., *chron.* a. 563 (*Victoris Tunnunensis, Chronicon cum reliquiis ex consularibus Caesaraugustanis et Iohannis Biclarensis Chronicon*, eds. C.C. de Hartmann–R. Collins, (CCL 173A, p. 53).

d'un libre et studieux séjour au Vivarium de Cassiodore. Frenant appui sur le *titulus*, Peeters a même pensé que Liberatus revendiquait en titre comme en droit d'être reconnu comme archidiacre en entreprenant son ouvrage : autrement dit, après avoir servi d'expert à son archevêque et avoir été frappé par une sanction semblable, il aurait entendu poursuivre son combat au nom d'une certaine conception de son ministère. Or, cette hypothèse mérite d'être mise à l'épreuve du récit lui-même, notre principale source de renseignement sur Liberatus. Elle permet en effet de préciser notre compréhension de cet ouvrage insolite et de mieux situer sa place dans l'historiographie africaine suscitée par l'affaire des Trois Chapitres.

Précisons d'emblée, malgré Peteers,⁸ que si Liberatus a accompagné son évêque, il a pu ne pas faire l'objet d'une condamnation personnelle. Dans ce cas, c'est dès après le décès de Reparatus (7 janvier 563), qu'il aurait été délié de ses obligations⁹ et se serait retrouvé dès lors dans cette situation de liberté d'esprit relative qu'il évoque dès l'entame de son récit.¹⁰ Il venait de vivre bien des pérégrinations¹¹ et ne pouvait guère envisager de retrouver sa place dans l'appareil ecclésial carthaginois après que son chef, Primosus¹²

⁶ Cf. ACO II/5, p. XXII.

⁷ Cf. Bulletin des Publications..., p. 374.

⁸ Cf. ibid., p. 375.

⁹ Si l'on considère au contraire qu'une sanction d'exil lui fut infligée, il lui fallut attendre les mesures de clémence prises par Justin II au tout début de son règne, cf. Ven. Fort., carm. 2 'ad Iustinum et Sophiam Augustos': Venanti Honori Clementiani Fortunati Opera Poetica, [MGH AA IV/1], Berolini 1881, p. 276, v. 39-46; Evagr., h. e. 5,1 (The Ecclesiastical History of Evagrius, with the Scholia, eds. J. Bidez–L. Parmentier, London 1898, p. 195). Voir aussi E. Stein, Histoire du Bas-Empire, Paris–Bruges 1949, vol. II, p. 681.

¹⁰ Cf. Breviarium 1 (ACO II/5, p. 98, l. 32).

¹¹ Ibid., : Peregrinationis necessitatibus defatigatus...

¹² Garnier sans aucune preuve mais non sans intérêt a imaginé, cf. *Praefatio ad Liberati Diaconi Breviarium* 12 (PL 68, c. 965) que quelque nouvelle annonçant la disparition de Primosus (située vers 562) aurait pu engager le diacre carthaginois à écrire son travail. Retenons de cette proposition le contexte plus général d'une opinion chrétienne à remobiliser en Proconsulaire et au-delà après la mort du traître à Reparatus, autrefois confrère de Liberatus dans le diaconat (cf. Vict. Tun, *chron.* a. 552 (CCL 173A, p. 47).

ou son successeur eut admis la condamnation des Trois Chapitres. Si nous recevons l'ouvrage qui nous a été transmis comme entièrement rédigé par Liberatus, 13 la double mention postérieure de l'incipit et de l'explicit répercute donc la revendication d'un service poursuivi jusqu'au delà des atermoiements coupables du pape Vigile, ¹⁴ au-delà de la trahison du diacre Pélage sûrement¹⁵ et peut-être jusqu'après la mort de Justinien. 16 Sans doute ne saurons-nous jamais avec exactitude d'où Liberatus a lancé son ouvrage, conçu comme une protestation de fidélité à la mission qu'il reçut au jour de son ordination. Constantinople, là où des années plus tard, l'autre historiographe de l'Afrique persécutée, Victor de Tunnuna, écrirait sa Chronique¹⁷ sans rien savoir du *Breviarium* apparemment, ¹⁸ doit être écartée. Le climat pour un défenseur des Trois Chapitres ne s'y était pas encore apaisé. Somme toute, ne serait-ce l'erreur d'attribution nominative de la Chronique, imputée à un certain Lucentius plutôt qu'à Prosper d'Aquitaine, 19 le Vivarium formerait

¹³ Cf. cependant Liberato Carcione croit à l'ajout par un partisan des Trois Chapitres de l'ultime section (c. 24) du *Breviarium* en se fondant sur une appréciation prétendument différente du rôle joué par Pélage. Cet argument et la thèse qu'ils supportent ne nous paraissent pas devoir être retenus. Cf. *Liberato di Cartagine, Breve storia della controversia nestoriana ed eutichiana*, ed. F. Carcione, Anagni 1989, p. 31.

¹⁴ Dont la mort est mentionnée : cf. *Breviarium* 22 (ACO II/5, p. 138, ll. 21-22).

¹⁵ La mise en cause de Pélage dès le pontificat de Silvère (cf. ibid., 22, p. 137, ll. 19-20) puis à la fin du chapitre 23 (cf. ibid., p. 140, ll. 3-7), nullement réductible à une simple insertion préparatoire d'un éventuel deuxième rédacteur, malgré ce que suggère Carcione, illustre la grave tendance du diacre romain à la *varietas*, ce qui paraît préfigurer une attitude ultérieure bien connue (défense des Trois Chapitres puis acceptation en forme de reniement du pontificat).

¹⁶ Le terminus ante quem du Breviarium est seulement constitué par l'indication que Théodose d'Alexandrie est vivant : cf. Breviarium 20 (ACO II/5, p. 135, l. 28). La date du décès de celui-ci est à situer en 566 (cf. Vict. Tun., chron. a. 540 (CCL 173A, p. 41).

¹⁷ Cf. CCL 173A, p. 102*.

¹⁸ Cf. ibid., pp. 112*-113*; voir aussi *Vittore da Tunnuna, Chronica*, ed. A. Placanica, [Per Verba, Testi mediolatini con traduzione 4], Firenze 1997, p. XVII.

¹⁹ Cf. *Breviarium* 2 (ACO II/5, p. 99, l. 17). A Schwartz qui renonce à toute conjecture pour expliquer cette confusion (cf. ACO II/5, p. XVII), Peeters

mieux que d'autres le lieu adéquat à une telle rédaction qui, à bien des égards, ressemblait à une Histoire ecclésiastique et prenait ostensiblement le relai de la Tripartita²⁰ sans en revendiquer une étoffe semblable. Composé pour un lectorat latin risquant de se perdre dans les méandres d'une histoire hérésiologique complexe, au point de ne plus discerner les raisons de la résistance, le Breviarium s'adresse en premier lieu à la terre d'Afrique où déjà la vigueur et la vaillance de l'opposition aux condamnations indues vacillent.21 Par le biais d'un décentrement, d'un dépaysement parfois émaillé d'exotisme, elle offre une clef de lecture remarquable des causes de la brutalité endurée. La violence exercée trouve en effet son origine dans les méfaits d'une lecture alexandrine excessivement portée vers la spéculation christologique. Elle conduit donc Liberatus à tirer les leçons d'un passé conformément à sa fonction de serviteur des autres : indéfectiblement et intimement attaché à la mémoire de son évêque, conscient de son ministère de messager et de catéchète, il veille ainsi à vulgariser une interprétation historique où s'impose une ligne claire constituée par la définition narrative de la véritable Église, ordonnée autour des pôles de l'identité locale, de la communion universelle et de l'unité.

⁽cf. Bulletin des Publications..., p. 375) répond qu'elle surprend spécialement dans une œuvre qui aurait été composée au Vivarium, où elle était bel et bien attribuée à Prosper (cf. Cassiod., inst. div. 1,17,2).

²⁰ Que l'on reconnaît derrière l'expression historia nuper de Graeco in Latinum translata: Breviarium 1 (ACO II/5, p. 99, l. 1), et la mention répétée de l'ouvrage de Socrate (cf. ibid., p. 99, ll. 21-22; 33-34; p. 101, ll. 12-13; p. 105, ll. 29-30). Pour une indication précise de l'ensemble des emprunts permettant le recouvrement narratif; voir l'apparat critique de Schwartz, (cf. ibid., pp. 99-106)

²¹ Pour une mise en perspective de l'affaiblissement de la contestation – spécialement perceptible en Proconsulaire tandis que la Byzacène résiste pendant quelque temps – à partir du moment où Vigile a publié son 2nd constitutum (février 554) voir la récente mise au point du regretté Y. Modéran, L'Afrique reconquise et les Trois Chapitres, dans The Crisis of the Oikoumene: The Three Chapters and the Failed Quest for Unity in the Sixth-Century Mediterranean, eds. C. Chazelle–C. Cubitt, [Studies in the Early Middle Ages 14], Turnhout 2007, pp. 54-59.

1. Le diacre Liberatus, mémorialiste habile de l'identité ecclésiale carthaginoise.

On pourrait croire à première vue qu'il n'est guère question de l'Église de Carthage ou même de ses sœurs d'Afrique dans le récit de Liberatus. Quelques mots sur l'invitation adressée à Augustin pour qu'il se rende à Éphèse, la brève mention de la réponse de Capréolus, signalant le décès du célèbre évêque d'Hippone, et de l'envoi pour représenter le Carthaginois du diacre Bessula en 431;²² l'indication enfin de la halte de l'incorrupticole Gaïanus, 23 finalement appelé à consumer son existence dans un triste exil sarde. La sobriété affichée par le diacre, le terme de 544 assigné à sa relation épargnent le prestige de son Église. Surtout, elle ménage la possibilité de multiplier les références et le jeu des renvois implicites pour mieux caractériser la distinction du siège de Carthage : conformément aux demandes énoncées dès 535 sur l'initiative de Reparatus,²⁴ son digne titulaire est en effet un archevêque, ce qui signifie, eu égard à l'emploi de ce terme dans le récit, qu'il détient une autorité supérieure à celle d'un métropolite, participe de plein droit à la communion des principaux trônes de l'Église, en garantit l'intégrité sans jamais verser dans l'hérésie, 25 et tend à être conformé – sans aller jusqu'à l'identification -26 à ses confrères les plus considérables,

 $^{^{22}\,\}mathrm{Le}$ tout rassemblé au chapitre III : cf. Breviarium 4 (ACO II/5, p. 103, ll. 2-10).

²³ Cf. Breviarium 20 (ACO II/5, p. 135, l. 14).

²⁴ Trouvant un certain écho – sans toutefois que la qualité d'archevêque soit concédée – mais non une garantie durable de promotion juridictionnelle dans la Novelle 37 de 536 (Novella 37 : Corpus Iuris Civilis, Novellae, eds. R. Schoell–W. Kroll, Berolini 1963, vol. III, pp. 244-245) puis, de façon ambiguë, dans la Novella 131,4 de 545 (cf. ibid., p. 656). Cf. R. Markus, Carthage – Prima Justiniana – Ravenna : An Aspect of Justinian's Kirchenpolitik, dans Byzantion 49 (1979), pp. 281-286.

²⁵ En effet, Liberatus exclut tout emploi de ce terme lorsqu'il désigne des hérétiques prétendant au gouvernement d'un siège (ainsi de Dioscore) à une exception près, qui cependant prend une acception sûrement dérisoire puisqu'elle concerne Gaïanus « qui fut alors l'archevêque de la partie des défenseurs de l'incorruptibilité » : cf. *Breviarium* 20 (ACO II/5, p. 135, l. 9).

²⁶ Il se pourrait que l'attribution du titre générique d'archevêque à Rufus de Thessalonique et à Flavien de Philippes – signalés d'après la lettre

parcimonieusement qualifiés de patriarches.²⁷ Pour mieux convaincre de cette élévation, en bon liturgiste, Liberatus insiste fortement sur un attribut bien connu des fidèles, le pallium,²⁸ qui manifeste l'autorité archiépiscopale de celui qui l'arbore. Revêtu, il inscrit ainsi son détenteur dans une succession, signifiée jusqu'à l'extrême par l'excentricité cérémoniale de sa transmission en Égypte.²⁹ En revanche, celui qui s'en voit privé, à l'instar d'Anthime de Constantinople³⁰ ou de Paul d'Alexandrie,³¹ est déposé. Le pallium constitue donc un lieu symbolique majeur qui forme comme une cible lorsque l'excommunication ne saurait être médiatisée par une scène de dégradation officielle : dans le cas d'Acace de Constantinople, en une provocation périlleuse, un moine parvient à y épingler la sentence pontificale.³² La symbolique du pallium permet ainsi de faire la différence entre *sedes* et *sedens*. Dès lors, point n'est besoin de procéder à une dénonciation en règle de l'indigne Primosus,³³ il

a pari que leur adressa Célestin le 10 août 430 – vise à ne donner aucun crédit à la promotion de Iustiniana Prima qui, selon la *Novella* 131 est censée précéder Carthage. Cf. *Breviarium* 4 (ACO II/5, p. 103, ll. 20-21); *Novella* 131 (*Corpus Iuris Civilis*, *vol.* III, pp. 655-656).

²⁷ On relève deux occurrences seulement se rapportant à Calandion d'Antioche, cf. *Breviarium* 17 (ACO II/5, p. 129, l. 14) d'une part, à Éphrem d'Antioche et Pierre de Jérusalem (réunis au concile de Gaza en 540) d'autre part, selon un usage dans ce dernier cas qui tend à être de fréquent emploi au moment où l'idée pentarchique se déploie (cf. ibid., 139, l. 30).

²⁸ Auquel correspond l' ἀμοφόριον bien attesté par Théodore le Lecteur (*Theodoros Anagnostes, Kirchengeschichte,* ed. G.C. Hansen, [GSC], Berlin 1971, p. 128, l. 25). Voir aussi H.-J. Schulz, *The Byzantine Liturgy: Symbolic Structure and Faith Expression*, New York 1986, p. 71.

²⁹ Cf. Breviarium 20 (ACO II/5, p. 135, ll. 2-5). Sur ce rite, déjà signalé dans *The Martyrdom of Saint Peter of Alexandria (EMML 1763, ff. 79-80*°), ed. G. Haile, dans *AnalBoll* 98(1980), p. 90, son origine probable et les circonstances de sa manifestation, cf. en dernier lieu E. Wipszycka, *The Origins of Monarchic Episcopate in Egypt*, dans *Adamantius* 12(2006), pp. 77-78.

³⁰ Cf. Breviarium 21 (ACO II/5, p. 136, l. 11).

³¹ Cf. Breviarium 23 (ACO II/5, p. 139, l. 29).

³² Cf. Breviarium 17 (ACO II/5, p. 131, ll. 15-17). Voir notre Alexandrie et Constantinople (451-491). De l'histoire à la géo-ecclésiologie, [BÉFAR 327], Rome 2006, p. 223.

³³ Devenu archevêque de Carthage après la déposition et l'exil de Reparatus (sans doute fin 551; Vict. Tun., chron. a. 552 (CCL 173A, p. 47);

suffit de suggérer que s'il révèle l'exacte importance du trône, l'habit ne fait pas l'archevêque.

A suivre le *Breviarium*, on relève que la dévotion du diacre à la grandeur de l'Eglise carthaginoise n'est pas seulement signifiée par ce trait. Au gré des nombreuses pièces alléguées, Liberatus laisse apparaître qu'elle constitue un centre documentaire significatif, même si le diacre a dû fréquenter nombre d'autres lieux pour s'informer plus complètement sur une affaire essentiellement orientale. C'est à Carthage sans doute qu'il a pris connaissance en 550 du « Pro defensione Trium Capitulorum » de Facundus d'Hermiane, d'est là que de Rome, il a très probablement rapporté les deux compositions d'Innocent de Maronée qui prenaient place dans l'opération persuasive lancée par Justinien pour obtenir du pape Jean II qu'il admît sa ligne théopaschite. C'est là, peut-être, qu'il a commencé à composer son ouvrage et qu'il a trouvé la

voir aussi la lettre du clergé milanais aux légats francs en route vers Constantinople (cf. *ep.* 3 : *Epistolae*, ed. W. Gundlach, [MGH Epistolae III], Berolini 1892, p. 440, ll. 8-12).

³⁴ Achevé entre le 29 juin 547 et le 11 avril 548, l'ouvrage est rendu public en Afrique en 550 vraisemblablement (Vict. Tun., chron. a. 550 (CCL 173A, p. 46) soit à un moment où Liberatus a tout lieu d'exercer à Carthage ses fonctions diaconale. Cf. Facundus, Pro Defensione 12 (Facundi episcopi ecclesiae Hermianensis, Opera Omnia, eds. J.-M. Clément–R.V. Plaetse, [CCL 90A], Turnholti 1974, pp. 365-398); Facundus d'Hermiane, Défense des Trois Chapitres (à Justinien), ed. A. Fraïsse-Bétoulières, [SC 471], Paris 2002, pp. 12; 143. Sur la parenté entre les ouvrages de Facundus et de Liberatus qui rend probable la consultation par le diacre de l'ouvrage de l'évêque sans qu'aucun emprunt ne permette de l'attester absolument, cf. E. Schwartz (ACO II/5, p. XIX) et F. Carcione, Liberato di Cartagine, Breve storia..., p. 27.

³⁵ En 534, l'année même où Liberatus vint une première fois, cf. *Breviarium* 19 (ACO II/5, p.134, ll. 23-31). Sur l'exploitation des deux pièces composées par Innocent – lettre à Thomas le prêtre (CPG 6846) et l'opuscule au sujet de ceux qui doutent du fait de confesser notre Seigneur Jésus Christ (comme) Un ou une subsistance ou une personne de la Trinité (CPG 6847). *Concilium Vniversale Constantinopolitanum*, ed. E. Schwartz, [ACO IV/2], Berolini–Lipsiae 1914, p. XVI – cf. E. Schwartz, ACO II/5, p. XIX. Sur la réponse romaine voir notre étude *Le siège pontifical et l'Orient (448-536)*, à paraître.

prétendue lettre secrète de Vigile.³⁶ C'est à Carthage enfin qu'il espère voir son *Breviarium* être en premier lieu conservé. Et pour mieux qualifier encore ce travail d'enrichissement, pièces et extraits à l'appui, il fait montre de ses compétences dans l'une et l'autre des deux langues jusqu'à traduire en latin tel passage de la lettre de Cyrille d'Alexandrie à Valérien d'Iconium.³⁷ Singulièrement rares à Rome, de telles facultés sont encore familières parmi les clercs africains, en Proconsulaire de même qu'en Byzacène, comme le prouve l'œuvre de Facundus et la *versio antiqua* des actes de Chalcédoine.³⁸ De même le diacre carthaginois laisse-t-il apparaître

³⁶ Cf. *Breviarium* 22 (ACO II/5, p. 137, l. 27; p. 138, l. 18); l'hypothèse est avancée avec vraisemblance par C. Cardelle de Hartmann et R. Collins, dans Vict. Tun., *chron.* (CCL 173A, p. 113*).

³⁷ Cf. Breviarium 9 (ACO II/5, p. 109, ll. 20-38) (= CPG 5350, avant 438, la date est difficile à établir avec précision). Voir E. Schwartz (ACO II/5, p. XVIII) : « ne croyons pas que le clerc africain [Liberatus], qui était autant expert de la langue grecque que Facundus, n'ait rien examiné du grec : la lettre de Cyrille à Valerianus, dont il extrait beaucoup, n'a jamais été traduite en latin, et seul Rusticus traduisit l'interpellation de Jean d'Antioche contre Cyrille et Memnon, Rusticus que Liberatus n'eut jamais à disposition. Il n'y a pas lieu de douter que c'est Liberatus lui-même qui a traduit l'interpellation et les excerpta de la lettre de Cyrille à Valerianus mais il ne les tira pas du corpus des gesta grecs. Les acta en effet du synode que Jean tint immédiatement après son arrivée à Éphèse, ont été introduits à un moment assez tardif dans la collectio Vaticana depuis le livre d'Irénée et la lettre de Cyrille à Valérien ne se trouve pas dans les anciens corpus des gesta. C'est donc à Alexandrie que Liberatus les a reçues (où elles avaient été) transmises séparément ».

³⁸ Dont Schwartz a considéré qu'elle avait pu commencer à être formée avec son concours : cf. *Praefatio*, *Concilium Vniversale Chalcedonese*, ed. E. Schwartz, [ACO II/3/1), Berolini–Lipsiae 1935, p. VII : « La chose paraît s'être ainsi déroulée : l'édition grecque des *gesta*, surtout ces parties qui étaient principalement utiles aux défenseurs des Trois Chapitres, commencèrent à être traduites avant même l'arrivée de Vigile (janv 547) par ces évêques et ces clercs qui résidaient à Constantinople, afin de prendre en charge la lutte contre les édits concernant les Trois Chapitres. Et rien ne s'oppose à ce que l'on pense que Facundus ne se refusa pas à une tâche de ce genre. Tandis que l'ouvrage progressait, on fut d'avis de traduire l'ensemble de l'édition des *gesta* en latin, et ce fut accompli après que Vigile eut écrit son *Constitutum* (24 mai 553) ».

à l'occasion tel connaissance experte d'un point de droit canon³⁹ qui forme comme une réminiscence de l'argument de prescription autrefois utilisé par Tertullien et incite à croire à une fréquentation assidue du fonds canonique carthaginois. Nul doute qu'en rédigeant son opuscule, Liberatus entende aussi s'inscrire, plus modestement et indirectement sans doute, dans le courant théologique, à la convergence des apports grecs et occidentaux, dont Ferrand, l'auteur de la *Breviatio canonum*⁴⁰ et son aîné dans le collège diaconal, fut tout à la fois l'initiateur et le modérateur en répondant aux sollicitations venues de son homologue romain Anatolius, auquel s'associa Pélage lors d'une seconde demande.⁴¹

Si son récit ne se prête guère à l'introduction d'informations concernant le service des pauvres, l'administration rationalisée de la charité qui incombait à Liberatus comme archidiacre régionaire à Carthage⁴² l'incite à s'attarder sur les griefs énoncés contre Dioscore par les plaignants entendus à Chalcédoine. Retirant en particulier du libelle du prêtre Athanase, neveu de Cyrille, l'accusation lancée contre Dioscore d'avoir dilapidé la fortune de son prédécesseur au détriment de ses ayant-droits,⁴³ Liberatus croise cette incrimination

³⁹ En invoquant le caractère interlocutoire de la sentence prononcée contre Cyrille et Memnon d'Éphèse par Jean d'Antioche, cf. *Breviarium* 6 (ACO II/5, p. 104, l. 21; p. 105, l. 7), censée donc ne rien dire sur le fond. Liberatus réduit ainsi drastiquement la portée de la citation pourtant fournie et désamorce à ce stade du récit l'examen du différend doctrinal entre les deux protagonistes des tractations futures puis passe rapidement sur les méfaits réciproques commis par les deux camps lors de leur séjour dans la cité conciliaire.

⁴⁰ La concordance des intitulés entre cet ouvrage (*Concilia Africae A. 345–A. 525*, ed. C. Munier, [CCL 149], Turnholti 1974, pp. 287-306) et celui de Liberatus n'est sans doute pas tout à fait fortuite.

⁴¹ Une première fois dans le contexte de la sollicitation justinienne en faveur de la formule théopaschite, vers 534 (*ep.* 3 : PL 67, cc. 889-908); une deuxième fois après de la publication de l'édit du même empereur contre les Trois Chapitres (544), (*ep.* 6 : PL 67, cc. 921-928).

⁴² Sur cette désignation, la division en 7 régions (imitée de Rome) sur laquelle elle repose et le débat qu'elle suscite, voir N. Duval, *L'état actuel des recherches archéologiques sur Carthage chrétienne (Études d'archéologie chrétienne nord-africaine, XXV)*, dans *Antiquité Tardive* 5 (1997), p. 344.

⁴³ Cf. Concilium Vniversale Chalcedonense, ed. E. Schwartz, [ACO II/1/2], Berolini–Lipsiae 1933, pp. 20-22.

avec la rumeur alexandrine imputant au même Dioscore d'avoir manqué de manifester sa libéralité à l'endroit du peuple. ⁴⁴ Reléguant dans l'ombre la question de la distribution de la bienfaisance et son organisation alexandrine, ⁴⁵ cette indication polémique manifeste une conscience aiguisée d'un équilibre des rapports sociaux présenté comme un dévoiement de l'exercice charitable, au contraire de ce qui était assuré dans la métropole africaine du temps de Reparatus.

Dernier trait d'une conscience diaconale exaltant par contraste l'identité de l'Église carthaginoise, la mise en évidence du rôle excessif, voire séditieux, souvent joué dans l'espace urbain ou ecclésial par l'abondante gent monastique, plus que par le peuple, ⁴⁶ en Orient. Non que le rôle des moines soit toujours présenté de façon négative : on se souvient de la contribution décisive des acémètes à l'encontre d'Acace ⁴⁷ ou des légats pontificaux ⁴⁸ mais de prétendus ascètes sont volontiers présentés comme des fauteurs de troubles et de confusion, sans lesquels l'hérésie peinerait à se renouveler, que l'on pense à Eutychès, ⁴⁹ à Barsauma, ⁵⁰ à Sévère, ⁵¹

⁴⁴ Cf. Breviarium 10 (ACO II/5, p. 113, ll. 7-11). Voir aussi notre Alexandrie et Constantinople..., p. 615.

⁴⁵ Sur celles-ci et leur évolution, voir la mise au point d'E. Wipszycka, *Les gens du patriarche alexandrin*, dans *Alexandrie médiévale 3*, ed. Ch. Décobert–I.-Y. Empereur, [Études alexandrines 16], Cairo 2008, *passim*.

⁴⁶ Il prend donc quelque distance à l'égard du *topos* volontiers cultivé par Flavius Josèphe puis Dion Chrysostome qui est véhiculé par Socrate (h. e. 8,13,2), et plus tard repris par Évagre (h. e. 2,8). Cf. Alexandrie et Constantinople..., p. 679 et notre Puissance ecclésiale, puissance sociale : le siège alexandrin au prisme du Code théodosien et des constitutions sirmondiennes dans Droit, religion et société dans le Code Théodosien. Troisièmes Journées d'Etude sur le Code Théodosien (Neuchâtel, 15-17 février 2007), eds. J.-J. Aubert–Ph. Blanchard, Genève 2009, pp. 95-100.

⁴⁷ Cf. Breviarium 17 (ACO II/5, p. 131, ll. 14-17).

⁴⁸ Cf. ibid., p. 131, l. 3. Rappelons que les acémètes s'élèvent aussi contre l'édit de Justinien soutenant l'orthodoxie de la formule théopaschite, cf. *Breviarium* 19 (ACO II/5, p. 134, ll. 26-31). Leur opposition est certes désavouée par Liberatus mais sans aucun acharnement, comme si, fidèle aux enseignements de Ferrand, il n'ignorait pas cependant que leur établissement monastique pouvait faciliter la tâche des opposants aux Trois Chapitres.

⁴⁹ Cf. ibid., 11, p. 113, ll. 33ss.

⁵⁰ Cf. ibid., 12, p. 117, ll. 11-12; 19-20.

⁵¹ Cf. ibid., 19, p. 133, ll. 13-16.

aux partisans de Gaïanus⁵² ou même aux tabennésiotes avec lesquels l'abbé et futur archevêque Paul eut maille à partir.⁵³ A lire Liberatus,⁵⁴ tout se passe comme si, par leur poids social, qui apparaît tout à la fois insolite et considérable à Alexandrie et en Égypte,⁵⁵ par leurs initiatives surtout, ils perturbaient l'ordre hiérarchique régulièrement rappelé au moyen de l'expression tripartite clercs, moines et laïcs. ⁵⁶ Et le diacre de signifier a contrario que cet ordre est sauvegardé au mieux si les moines pratiquent la stabilitas loci et ne s'ingèrent pas de leur propre mouvement dans l'espace civique. Suggérant tacitement qu'il en allait ainsi dans sa communauté sous l'archiépiscopat de Reparatus, il désigne donc décidément Carthage comme une figure ecclésiale de référence. Fort de cette conviction, il peut dès lors prolonger sa réflexion historique en fonction d'une autre attribution majeure de son ministère, celle de messager de confiance, assurant la communication entre son mandant et les sièges principaux de l'ækoumène. Expérimenté en ces affaires, il montre en effet une perception aiguë des enjeux propres à la communion entre grands sièges qui se trouve mise à l'épreuve durant la controverse.

2. Le diacre Liberatus, observateur engagé des relations interecclésiales.

Si les sources ne nous rapportent pas que Liberatus fut commissionné en tant qu'apocrisiaire par Reparatus, au contraire de Primosus, ⁵⁷ nous savons qu'il vint à Rome, avec ce titre peut-être, dès 534 (envoyé par Boniface ?) ⁵⁸ puis y retourna, comme légat, en 535. ⁵⁹ Il s'affirme donc comme un agent chevronné de la politique

 $^{^{52}}$ Cf. ibid., 20, p. 135, ll. 1-2 (selon la reconstitution la plus probable du texte qui montre ici une certaine corruption).

⁵³ Cf. ibid., 23, p. 138, l. 32–p. 139, l. 1.

⁵⁴ Puisqu'il tient la réconciliation des monastères comme capitale pour assurer la paix chalcédonienne en Égypte (cf. ibid., 23, p. 139, ll. 4-6).

⁵⁵ Il est vrai qu'il est plus discret en Afrique comme l'indique le peu de dispositions le concernant dans la tradition canonique propre à cet espace (Voir CCL 149, p. 412).

⁵⁶ Cf. Breviarium 10; 17 (ACO II/5, p. 112, l. 19; p. 131, ll. 32-33).

⁵⁷ Cf. Vict. Tun., *chron.* a. 552 (CCL 173A, p. 47, l. 844).

⁵⁸ Cf. Breviarium 19 (ACO II/5, p. 134, l. 27).

⁵⁹ Comme l'atteste la lettre conciliaire des évêques rassemblés à Carthage et destinée au pape Jean (cf. ep. 85 : Epistulae Imperatorum Pontificum

ecclésiale carthaginoise, ayant montré sa fiabilité au moment où le principal siège africain cherchait à affermir ses prérogatives *ad intra* en signifiant ses rang et prestige *ad extra*. Cette connaissance intime des missions a-t-elle été confortée par un déplacement semblable à Alexandrie ?

Si le remarquable tropisme alexandrin du Breviarium ne suffit guère à le prouver et oblige à ne pas déterminer trop exactement le moment d'un évident séjour dans la capitale égyptienne, l'étonnante faveur dont jouit Paul de Tabennèse dans le récit, 60 de même que la précision des faits le concernant peuvent laisser croire à une rencontre officielle dans un climat de bienveillance réciproque. Elle pourrait bien être la trace d'un voyage officiel, après que le pape Agapet se fut contenté de reconnaître les privilèges traditionnels du siège carthaginois. Il se serait agi d'échanger des lettres de communion avec Paul à l'occasion du retour de son siège dans le concert des Églises catholiques⁶¹ et, ce faisant, d'obtenir de lui un soutien précieux à la politique de Reparatus. Car, dans des circonstances somme toute comparables, Alexandrie ne s'était-elle pas montrée particulièrement diligente en 419, quand Aurélius et Augustin avaient lancé auprès des trois grands sièges d'Orient une campagne de vérification des canons trop vite allégués par le pape Zosime dans l'affaire d'Apiarius? 62

Aliorum Avellana ... quae dicitur Collectio, ed. O. Günther, [CSEL 35], p. 329, ll. 15-16) et la réponse de son successeur Agapet, cf. ep. 4 (cf. ibid., p. 331, l.1).

⁶⁰ Sa désignation est permise de par la décision divine (*divino nutu*). Or, ce n'est qu'en cette occurrence que la causalité divine est directement alléguée dans tout le récit, cf. *Breviarium* 23 (ACO II/5, p. 139, l. 1). Rappelons qu'une autre historiographie ne voile guère les pratiques de corruption dont Paul se montra capable quand il entreprit de retrouver son siège (Proc., *anecd.* 27,21-23), incitant de la sorte à s'interroger sur les modalités qui lui avaient valu sa première élévation.

⁶¹ Dont se réjouit très vivement Liberatus, au point de considérer à l'exact inverse de l'historiographie miaphysite (voir notre *Alexandrie et Constantinople...*, pp. 438-439, que cet événement était en passe d'assurer alors la paix des Églises), cf. *Breviarium* 23 (ACO II/5, p. 138, ll. 22-23), n'eût-ce été, *interventu diaboli* (ibid., p. 139, l. 6), le meurtre du diacre Psoïs.

⁶² Cf. CCL 149, pp. 162-163. Voir aussi l'analyse récente proposée par A. Camplani, Lettere episcopali, storiografia patriarcale e letteratura canonica a proposito del Codex Veronensis LX (58), dans RivStCr 3(2006), pp. 157-160.

Si cette dernière légation reste hypothétique et n'empêche pas que Liberatus ait pu retourner à Alexandrie après son exil, 63 son récit révèle l'intensité des échanges entre pôles ecclésiaux majeurs, au nombre desquels figure sans hésitation Constantinople. Particulièrement intéressé à la qualité ecclésiastique des messagers, Liberatus souligne volontiers la fréquence des ambassades spécialement confiées aux diacres selon la tradition qui voit en eux les hommes de confiance, capables de préciser les intentions des archevêques représentés. Il pointe aussi l'émergence de la fonction d'apocrisiaires ou responsales, alexandrins tout d'abord, même s'il anticipe quelque peu, 64 puis romains. Ainsi donc Liberatus considère que cette circulation participe de la précision et de la vitalité normales de la communion des Églises. Mais il n'hésite pas à dénoncer sévèrement ceux qui, à ses yeux, viennent parasiter ou détourner cette pratique et servir leurs propres desseins, tel un certain diacre Basile. 65 Seul à nous le faire connaître, Liberatus se montre si avare de renseignements que nous ne savons guère où il était incardiné et partant s'il répondait à une initiative personnelle, comme le laisse entendre le Carthaginois, ou bien s'il reçut mandat pour se rendre à Alexandrie.66 Quoi qu'il en soit, à en croire Liberatus, son entreprise nuisit grandement à la paix des Églises en induisant Cyrille à écrire contre Diodore de Tarse et Théodore de Mopsueste. De même notre diacre se répand-il à l'extrême fin de son ouvrage contre le diacre romain Pélage, comme s'il voulait désigner le danger d'une présence de trop longue durée auprès de

⁶³ Plus sûrement qu'il ne se voit relégué, à l'instar de Victor de Tunnuna ou Théodore de Cebarsussi au monastère de Canope, après la mort de Reparatus. C'est alors en tout cas qu'il prend connaissance de la *versio correcta* (établie peu après l'*antiqua*, cf. E. Schwartz : ACO II/3/1, p. VIII) des actes de Chalcédoine traduits en latin. Cf. *Breviarium* 12 (ACO II/5, p. 119, ll. 7-8). Peut-être pouvait-il compter dans la métropole égyptienne sur de solides amitiés nouées durant son premier passage.

⁶⁴ Cf. notre « Vice mea ». Remarques sur les représentations pontificales auprès de l'empereur d'Orient dans la seconde moitié du V[∗] siècle (452-496), dans MEFR Antiquité 113(2001), pp. 1068-1069.

⁶⁵ Cf. Breviarium 10 (ACO II/5, p. 112, ll. 1-8).

⁶⁶ Voir les remarques de Ch. Fraisse-Coué, *D'Éphèse à Chalcédoine*, dans *Histoire du christianisme*, ed. L. Pietri, Paris 1998, *vol*. III, p. 31.

l'empereur (536-nov? 545⁶⁷). ⁶⁸ Comme si, pour être conforme aux intérêts du siège et de l'Église tout entière, la représentation devait ne jamais permettre au mandataire de s'installer au risque de se laisser guider par son intérêt, son entregent ou ses passions. Il est vrai que dans le cas de Pélage la dénonciation est d'autant plus cinglante qu'elle est suscitée par la blessure qu'il a contribué à infliger à la catholicité par jalousie à l'égard de l'influent Théodore Askidas. 69 En effet l'intercommunion telle qu'elle est conçue par les Africains implique en premier lieu de ne se distinguer en rien de la confirmation romaine donnée aux conciles. En tant que diacre ayant à cœur le service de la communion, Liberatus fustige Vigile, sa prévarication ⁷⁰ et son goût du lucre, souligné à loisir ⁷¹ pour mieux signifier les parfaites intégrité et fidélité des défenseurs des Trois Chapitres à l'interprétation autorisée que Léon sut donner du concile de Chalcédoine. Ainsi se manifeste dans le Breviarium cette ligne de cohérence caractéristique entre Écriture et enseignement⁷² des Pères – parmi lesquels Cyrille fait l'objet d'une attention spéciale – repris dans les textes conciliaires, pourvu que ces derniers

⁶⁷ Sur le terme de cette première présence à Constantinople et en Orient, cf. *Pelagius* (3), dans PCBE II/2, p. 1711.

⁶⁸ Sur la manière dont Pélage s'acquitta de cet office, cf. ibid., 1710-1712.

⁶⁹ Cf. Breviarium 23 (ACO II/5, p. 140, l. 3). Voir aussi Breviarium 24 (ACO II/5, p. 141, ll. 7-11): « Je crois clair pour tous que ce scandale est entré dans l'Église par l'entremise du diacre Pélage et de Théodore évêque de Césarée-de-Cappadoce, parce que Théodore lui-même a proclamé publiquement que lui-même et Pélage devaient être brûlés vifs, eux par qui ce scandale entra dans le monde ».

⁷⁰ Cf. Breviarium 22 (ACO II/5, p. 138, ll. 6-7).

⁷¹ Cf. ibid., p. 136, ll. 21-24; l'argent ainsi obtenu lui permettrait de corrompre Bélisaire (cf. ibid., p. 136, ll. 26-27; p. 137, ll. 10-14; 21-23) non sans s'engager ainsi dans un jeu risqué.

⁷² Jusques et y compris dans le respect intégral de leur lettre, d'où le renvoi certes discret mais cependant signifié de Macedonius du côté des nestoriens en raison de la manipulation du verset paulinien (1 Tim. 3,16) qu'il aurait opérée, cf. Breviarium 19 (ACO II/5, p. 133, Il. 8-13); W.H.C. Frend, The Fall of Macedonius in 511 – a Suggestion, dans Kerygma und Logos: Beiträge zu den geistesgeschichtlichen Beziehungen zwischen Antike und Christentum. Festschrift für Carl Andresen zum 70. Geburtstag, ed. A.M. Ritter, Göttingen 1979, pp. 191-192.

soient garantis par l'autorité pontificale.⁷³ A l'aune de cette conception, c'est bien la réception par Rome des décisions synodales et non pas toutes les initiatives des papes qui vaut d'être remémorée. C'est ainsi que rien n'est dit de l'action menée par Hormisdas au moment de la résorption du schisme acacien.⁷⁴ Difficile de croire que Liberatus ait pu l'ignorer tout à fait, mais il n'a nulle intention de se muer en historiographe de la papauté, même en ses entreprises heureuses. A quoi bon revenir sur les événements de 519, puisqu'il n'y eut finalement besoin d'aucune nouvelle assemblée ? Il importe bien davantage à Liberatus d'articuler prise de position romaine et œuvre conciliaire en un sens qui, s'il lui manifeste une réelle déférence, n'épouse pas absolument le mouvement de la *praedicatio* conçue par Léon⁷⁵ ni ne cautionne complètement son approbation sélective (28e canon).⁷⁶ Au prix d'une distorsion des faits survenus à Éphèse en 449,⁷⁷ Liberatus adopte en revanche l'exigence

⁷³ Cf. *Breviarium* 9 (ACO II/5, p. 109, l. 7); 13, p. 121, ll. 16-18; 17, p. 129, ll. 6-7. Cf. Y. Modéran, pp. 61-62.

⁷⁴ Sur ce renouement, voir notre *Schisme acacien*, dans *AHC* 37(2009), pp. 85-87 spécialement.

⁷⁵ Sur cette notion centrale, cf. notre *Rome contre Alexandrie* ?, dans *Adamantius* 12(2006), pp. 142; 195-197.

⁷⁶ Cf. Breviarium 13 (ACO II/5, p. 123, ll. 18-19).

⁷⁷ Selon Liberatus en effet : « Jules l'évêque et (Hilaire) le diacre de l'Église de Rome lieu tenant du pape Léon, ne souffrirent pas de prendre place parce que la préséance n'avait pas été donnée à leur siège et en outre parce que la lettre écrite par le pape Léon à Flavien en condamnation d'Eutychès n'avait pas été lue et la lettre du pape apportée au synode par les légats susdits avait été occultée » (cf. Breviarium 10,117, ll. 20-24). Or, les légats siégèrent bel et bien durant la 1ère session. Garnier croit pouvoir tourner la difficulté en disant (nota ad locum : PL 68, c. 1008) : « Il est vraisemblable que les légats ont siégé sous la présidence de Dioscore mais après avoir pris à témoin de l'injure faite par Théodose au siège apostolique et de la présidence acceptée par Dioscore que l'empereur lui avait confiée contre les canons ». Mais même si les actes de ce concile ont été mis en forme par Dioscore, on note l'accord exprimé par Jules de Pouzzoles (cf. ACO II/1/1, p. 82) avec le contenu de la lettre de convocation envoyée par Théodose à l'Alexandrin, lettre dans laquelle l'empereur d'Orient lui confie la présidence de l'assemblée (cf. ibid., p. 74, spécialement lignes 19-20). Il faut donc considérer que l'attitude alléguée par le Carthaginois étend à l'ensemble de la réunion le refus montré par les Romains de

rétrospectivement précisée par Léon⁷⁸ selon laquelle l'une des conditions de la réception romaine d'un concile général suppose au préalable que les légats romains aient eu la préséance lors des travaux synodaux. Une fois accordée, cette garantie est irrémissible. Il est donc impie de s'en prendre à Chalcédoine et la résistance à ce genre d'attaque doit être inconditionnelle, quitte à dénoncer le pape qui se prêterait à la manœuvre, Vigile ou Pélage, comme indigne. Reste à savoir, dans ce modèle, quelle est la place que Liberatus accorde à l'empereur. A cette question, il répond en ecclésiastique féru de l'enseignement romain le plus traditionnel : par lui-même le basileus n'a aucune compétence en matière de foi ni de doctrine et ne devrait en aucune façon enseigner. Son rôle se limite à la protection et la favorisation des œuvres d'Église. En conséquence, se fonder sur ses options, d'ailleurs réversibles, pour déterminer quelle est la communion universelle est inacceptable. Car ses bons

participer à la 2^e session (cf. *Akten der Ephesinischen Synode von Jahre 449*, ed. J. Flemming, [Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften, philosophischhistorische Klasse n.F. 15/1], Göttingen 1917, 1970, pp. 10-13).

⁷⁸ Cf. Léon au clergé, aux *honorati* et au peuple de Constantinople (sur l'abus de pouvoir exercé par Dioscore à Éphèse): *ep.* 50 (*Concilium Vniversale Chalcedonense*, [ACO II/4], ed. E. Schwartz, Berolini–Lipsiae 1932, p. 21, ll. 17-20); idem à l'empereur Marcien: *ep.* 89 (ACO II/4, p. 48, l. 2); idem aux pères conciliaires: *ep.* 93 (ACO II/4, p. 52, l. 11).

⁷⁹ Sur la puissante cohérence de cette position fondée sur l'enseignement ambrosien et développée à Rome durant la seconde moitié du V^e s., cf. notre étude *Le siège pontifical et l'Orient (448-536)*, à paraître.

⁸⁰ Raisonnement qui culmine avec *Breviarium* 24 (ACO II/5, p. 140, ll. 19; p. 141, l. 3): « Ce Théodore mit au point la condamnation de celui-ci par la machination suivante: tandis que l'empereur écrivait contre les acéphales en défense du synode de Chalcédoine, Théodore le Cappadocien s'approchant de lui avec ses satellites qui, sous le nom de catholiques s'attachaient aux acéphales, suggère, avec l'appui de l'*Augusta* Théodora, à l'empereur qu'il ne devait pas prendre la peine d'écrire, quand par un moyen rapide il pourrait ramener tous les acéphales à sa communion. « Ainsi ceux-ci », ditil, « sont offensés par le synode de Chalcédoine parce qu'il a accepté les louanges de Théodore l'évêque de Mopsueste et parce que ce même synode a déclaré orthodoxe par son jugement la lettre d'Ibas, que l'on sait être nestorienne en tout. Or, si ce Théodore avec ses écrits et cette lettre sont anathématisés, le synode, en tant qu'il aura été révisé et purgé, sera reçu par eux, par tout et en tout. Sans (plus de) peine pour votre piété,

ou ses mauvais agissements sont toujours motivés par autrui : ils supposent le conseil, la persuasion de hiérarques (Dioscore auprès de Théodose, la Acace auprès de Zénon; Pélage et Askidas). La manière caractéristique dont Liberatus cherche à atténuer la responsabilité de Justinien dans l'engrenage conduisant à la scandaleuse condamnation des Trois Chapitres se mesure encore par l'importance d'un autre facteur : les manigances désastreuses de deux femmes, l'impératrice Théodora He l'épouse de Bélisaire, Antonina. Par contraste, la pieuse Pulchérie fait pâle figure. Il est vrai que les deux commères sont hautes en couleur mais le diacre ne manque guère l'occasion de les vilipender, soucieux à n'en pas douter de rappeler au passage quelle doit être la place des femmes, même les plus éminentes. Il n'est d'édification chrétienne pour elles que dans la discrétion, la retenue et l'obéissance.

l'Eglise universelle se réjouissant (dès lors) de leur union à l'Église catholique, la louange de votre piété sera éternelle ». Entendant cela et ne percevant guère la fourbe suggestion des trompeurs, il l'accepta volontiers et promit d'agir ainsi très rapidement. Mais de nouveau, avec une perfidie rusée, ils lui demandèrent d'édicter un écrit (*liber*) en condamnation des Trois Chapitres, car une fois cet écrit édité et rendu public au monde entier, tandis que le prince aurait honte de l'amender, l'affaire deviendrait irrévocable : ils savaient en effet que, si le scandale se levait, le prince dans sa piété habituelle pourrait corriger sa sentence et eux se retrouver en danger. L'empereur donna son approbation et, joyeux, promit d'accomplir cela. Et abandonnant le zèle de son œuvre, à cause de nos fautes, il rédigea un *liber* très connu en condamnation des Trois Chapitres ».

⁸¹ Cf. Breviarium 12 (ACO II/5, p. 117, ll. 4-7), sur l'entremise d'Eutychès.

⁸² Cf. Breviarium 17 (ACO II/5, p. 127, ll. 12-13). Liberatus accorde également une certaine place aux patroni de Monge (voir notre Alexandrie et Constantinople..., pp. 336; 625), ce qui lui permet de signifier que des raisons mondaines peuvent s'ajouter à la regrettable force de conviction des mauvais conseillers ecclésiastiques.

⁸³ Cf. Breviarium 22-24 (ACO II/5, p. 140, l. 3- p. 141, l. 11).

 $^{^{84}}$ Cf. Breviarium 19 (ACO II/5, p. 134, l. 31); 20, p. 134, l. 35; p. 135, ll. 12, 24-26; 21, p. 136, ll. 9-11; 21, p. 136, ll. 19-23; p. 137, ll. 10-11; 19-20 ; 25-26; 24, p. 140, ll. 22-23.

⁸⁵ Cf. Breviarium 22 (ACO II/5, p. 136, l. 36; p. 137, ll. 25-26; 29).

⁸⁶ Cf. ibid., 12, p. 119, l. 17.

A cet enseignement des prescriptions devant régir la communion des Églises correspond étroitement le discours, comme une sorte de catéchèse, consacré à son unité.

3. Le diacre Liberatus, promoteur intransigeant de l'unité ecclésiale.

Si celui qui était encore diacre de l'Église carthaginoise, Quodvultdeus, sollicita Augustin pour qu'il compose un compendium présentant les différentes hérésies, 87 Liberatus se charge en quelque sorte lui-même d'actualiser cette tâche en la subordonnant cependant à un récit historique. Car à bien y regarder, le Breviarium est un véritable catalogue, qui conformément aux principes mêmes de l'hérésiologie, met en évidence la succession dans l'erreur en désignant les initiateurs, leurs disciples et la diversification exubérante des croyances qui résulte de la surenchère à laquelle ils se livrent.88 De même Libératus n'oublie-t-il pas d'inscrire la dynamique de l'opposition entre orthodoxie et hérésie dans le contexte décisif de l'affrontement entre Dieu et Satan. Ce dernier est d'ailleurs spécifiquement nommé comme l'inspirateur des divagations d'Eutychès, ou encore des manigances lancées pour perdre Paul de Tabennèse.89 Outre ces traits communs au genre ainsi abordé, trois caractéristiques plus spécifiques distinguent la présentation du diacre carthaginois : 1. l'adhésion première au schème romain défini par Léon qui établit un rapport de symétrie entre nestorianisme et eutychianisme, 90 lesquels demeurent tout au long de l'ouvrage les deux seules hérésies récapitulatives. 91 2. L'autonomisation du discours étiologique : n'adoptant qu'en apparence la vulgate romaine ⁹² invoquée par les Gesta de nomine

⁸⁷ Inter epistulas Augustini: ep. 221 (S. Aureli Augustini Hipponiensis Episcopi, Epistulae, ed. A. Goldbacher, [CSEL 57], Vindobonae–Lipsiae 1911, pp. 442-446); voir aussi *Quodvultdeus* (5), dans PCBE I, pp. 947-949.

⁸⁸ Voir A. Le Boulluec, *La notion d'hérésie dans la littérature grecque III-IIII* siècles, [Collection des études augustiniennes, série Antiquité 110-111], Paris 1985, vol. I, pp. 88-89.

 $^{^{89}}$ Cf. Breviarium 11 (ACO II/5, p. 113, l. 31) 23, p. 139, l. 6. Voir aussi note 60.

⁹⁰ Sur celle-ci, voir notre Rome contre Alexandrie ?, pp. 169-172.

⁹¹ Cf. Breviarium 1 (ACO II/5, p. 98, l. 33); 3, p. 101, ll. 6-7.

 $^{^{92}}$ Cf. Ch. Pietri, L'hérésie et l'hérétique selon l'Église romaine (IV*-V* siècles), dans $Aug\,24(1987),$ pp. 867-887.

Acacii, 93 Liberatus fait certes remonter la généalogie nestorienne jusqu'à Paul de Samosate en passant par Photin de Sirmium 94 mais puise à Socrate par l'intermédiaire de la *Tripartita* pour souligner que Nestorius ne confessait pas que Christ était par lui-même un simple homme 95 ni ne lui refusait la substance de Dieu; 96 similairement, l'eutychianisme n'est référé qu'aux enseignements d'Apollinaire, 97 laissant ainsi de côté tout renvoi au manichéisme. 98 C'est in fine seulement que le diacre établit un rapport aussi imprécis qu'important entre (néo) origénisme et appartenance acéphale par le biais de la figure de Théodore Askidas: 99 sans doute sait-il qu'autrefois Léon avait perçu certaines convergences pouvant être exploitées en ce sens. 100 3. Une forte insistance sur la prolifération des courants doctrinaires ou séparatistes en milieu miaphysite alexandrin (incorrupticoles, 101 thémistiens-agnoètes 102 pour les premiers, acéphales 103 ou dioscorites 104 pour les seconds) de toute

⁹³ Cf. ep. 99 (CSEL 35, p. 440, ll. 5-7) ; voir également notre étude *Le siège* pontifical et l'Orient (448-536), (à paraître).

⁹⁴ Cf. *Breviarium* 2 (ACO II/5, p. 99, ll. 8-11).

⁹⁵ Ce qui est affirmé par Prosper: cf. Prosp., *chron.* a. 428 (*Chronica Minora saec. IV.V.VI.VII*, ed. Th. Mommsen, [MGH AA IX/1], Berolini 1894, p. 472) comme le rappelle Liberatus lui-même (cf. *Breviarium* 2, p. 99, ll. 18-20).

⁹⁶ Par un assez long emprunt : cf. *Breviarium* 2 (ACO II/5, p. 99, ll. 21-33).

⁹⁷ *Testis unus* la mention de Valentin, comprenons le gnostique, procède de la paraphrase du récapitulatif des reproches énoncés par Flavien à l'encontre d'Eutychès en 448 (cf. ACO II/1/1, p. 145; voir notre *Rome contre Alexandrie*?, pp. 173-175, mais en dépit de l'autorité martyriale conférée au Constantinopolitain, cette filiation prétendue, délaissée par Léon, n'est pas approfondie.

⁹⁸ Au contraire de l'analyse développée par Léon, mais en accord avec les orientations hérésiologiques formées en espace grec. Voir notre *Rome contre Alexandrie*?, pp. 175-177.

⁹⁹ Cf. Breviarium 24 (ACO II/5, p. 140, ll. 20-22).

¹⁰⁰ Cf. Rome contre Alexandrie ?, pp. 173-174.

¹⁰¹ Cf. Breviarium 19 (ACO II/5, p. 134, ll. 9-18).

¹⁰² Cf. ibid., 19, p. 134, ll. 18-21.

¹⁰³ Cf. ibid., 3, p. 101, ll. 1-2; 9, p. 110, ll. 3; 8-10; p. 111, ll. 29-30; p. 140, ll. 14; 20-22. Ce terme désigne chez Liberatus ceux qui se placent dans la lignée étroite de Sévère d'Antioche et adoptent ses positions tout à la fois critiques et évolutives à l'égard de Pierre Monge et de l'*Hénotique*. Voir ibid., 19, p. 133, ll. 13-18 et notre contribution *Le cas Pierre Monge au regard des sources*

façon hérétiques, puisqu'ils procèdent de l'eutychianisme. **4.** La promotion d'une catégorie peccamineuse familière à Augustin (dans le *Contra Faustum* ou le *Contra Cresconium* par exemple), fortement exploitée surtout par les partisans de Proterius puis les évêques réagissant au questionnaire de l'empereur Léon, mais très peu prisée par Rome en revanche pour dénoncer l'adhésion hérétique, celle de l'adultère, ¹⁰⁵ comme si, mieux que la métaphore pathologique par exemple, ¹⁰⁶ elle devait frapper les consciences de ses lecteurs.

monophysites d'origine palestinienne (fin V^e – début VI^e s.), dans StPatr 37, eds. M.F. Wiles-E.J. Yarnold-P.M. Parvis, Louvain 2001, pp. 353-360.

106 Qui apparaît à l'occasion lorsque la lettre des actes y incite (en l'occurrence la condamnation prononcée par Flavien de Constantinople contre Eutychès en novembre 448) cf. Breviarium 11 (ACO II/5, p. 115, l. 27); voir ACO II/1/1, p. 145, l. 12. Sur son emploi très fréquent au contraire dans le discours romain, voir notre Symbolique médicale et dénonciation de l'hérésie : le cas monophysite dans les sources pontificales de la seconde moitié du V^e siècle, dans Les Pères de l'Église face à la science médicale de leur temps : Actes du 3°

¹⁰⁴ Cette division est placée sous l'épiscopat de Jean II Mula, cf. Breviarium 18 (ACO II/5, p. 132, l. 34). Plus vraisemblablement, selon Timothée de Constantinople, De iis qui ad ecclesiam accedunt, ed. J.-B. Cotelier (1686) (=PG 86, c. 44), désignée par le nom de dioscoriens, elle se serait constituée sous Timothée Aelure et aurait regroupé les mécontents de la politique de réconciliation entreprise par Aelure à l'intention de certains clercs ayant servi sous Protérius. Cf. J. Maspéro, Histoire des patriarches d'Alexandrie depuis la mort de l'empereur Anastase jusqu'à la réconciliation des Églises jacobites (518-616), Paris 1923, p. 191.

voir la lettre des protériens à l'empereur Léon, cf. ACO II/5, p. 13, ll. 29-33 et Th. Schnitzler, *Im Kampfe um Chalcedon. Geschichte und Inhalt des "Codex Encyclius" von 458*, [Analecta Gregoriana 16], Rome 1938, p. 119, pour le relevé des occurrences réitérant la même accusation dans les courriers de réponse. Liberatus préfère employer cette même incrimination à l'encontre de Pierre Monge, englobant ainsi les graves conséquences ecclésiologiques suscitées par la reconnaissance de son épiscopat : cf. *Breviarium* 16 (ACO II/5, p. 125, l. 23); 17, p. 126, ll. 17-19; p. 129, l. 24. On remarque en revanche que Liberatus n'use pas de l'incrimination habituelle de parricide lancée contre Timothée Aelure (voir *Rome contre Alexandrie* ?, pp. 184-189), sachant bien qu'elle avait d'abord été symboliquement brandie contre Protérius lorsqu'il était devenu archevêque, cf. *Breviarium* 14 (ACO II/5, p. 123, l. 29).

Face à cette énumération particulièrement détaillée, le diacre réaffirme la permanence salutaire de la foi et en multiplie les attestations documentaires. Il suscite également l'évocation de Flavien protomartyr de la cause diphysite, sachant bien que cette acception est particulièrement chère aux Africains, depuis les acta des Scillitains, la passio Perpetuae, la vita de Cyprien jusqu'aux souffrances des victimes d'Hunéric, mortes pour la foi catholique, donc chalcédonienne, sous les coups du persécuteur arien. N'hésitant pas pour ce faire à manipuler le témoignage de Théodose II, il prête à l'empereur l'idée que la disparition de Flavien était la conséquence nécessaire de sa faute prétendue.¹⁰⁷ Comme une imputation à peine voilée faite au souverain d'avoir donné l'ordre de faire passer Flavien de vie à trépas. Bientôt d'autres défenseurs des Trois Chapitres, au comble de la polémique, imagineront que c'est Dioscore qui s'est prêté à la manœuvre, qu'il s'est souillé les mains du sang de l'innocent¹⁰⁸ et l'a même mis à mort lors de la session conciliaire à Éphèse. 109 Et pour mieux signifier encore la vertu exemplaire de l'engagement et de la constance montrés par Flavien, Liberatus cite in extenso sa confession

colloque d'études patristiques (Paris, 9-11 septembre 2004), eds. V. Boudon-B. Pouderon, [Théologie historique 117], Paris 2005, pp. 497-524.

^{107 «} L'empereur Théodose leur répondit que Flavien, coupable d'une nouveauté dommageable, avait reçu son dû digne de mort » : cf. *Breviarium* 13 (ACO II/5, p. 119, ll. 24-25). Le courrier impérial de Théodose donné en réponse à son homologue Valentinien III ici exploité ne faisait figurer que la formule « a reçu son dû » (cf. ACO II/3, p. 16, ll. 11-12). Déjà Garnier signalait qu'il n'était donc pas question de la mort de Flavien (cf. PL 67, c. 1009) mais de son châtiment. Le glissement de sens que Liberatus introduit est facilité par l'indication que donne Théodose en réponse à sa fille Eudoxie d'après les versions latines de la *correcta* et de Rusticus : cf. ACO II/3/1, p. 17, ll. 3-6 : « à ta douceur, nous avons estimé bon cependant que cela seul soit intimé à savoir que le susdit Flavien par un jugement sacré (*sacro iudicio* mais θείαι κρίσει en grec : ACO II/1/1, p. 8, l. 13) a été enlevé des affaires humaines ».

¹⁰⁸ Cf. le passage interpolé de la lettre de Léon à Théodoret de Cyr (*Leo ep.* 120 JK 496) cf. *ep.* 71 : ACO II/4, p. 80, ll. 1-20. Sur les manipulations que les partisans des Trois Chapitres firent subir à ce courrier, cf. notre *Rome contre Alexandrie* ?, pp. 142-143.

 $^{^{109}}$ Lettre des dix évêques partisans des Trois Chapitres placés sous domination lombarde à l'empereur Maurice (591), cf. ACO IV/2, p. 134, ll. 25-27.

de foi adressée à Théodose¹¹⁰ sur requête expresse de celui-ci (printemps 449). Choix inhabituel dans le récit auquel ne correspond que la production de l'Hénotique,¹¹¹ cette insertion délibérée forme comme le modèle, face à l'antitype représenté par la lettre de Zénon, de la libre et courageuse expression de la vérité par l'Église.

Dans une langue simple, Liberatus choisit de ranimer l'esprit de résistance face à une entreprise de révisionnisme conciliaire jugée d'autant plus intolérable qu'elle conduit nécessairement à condamner les morts. Les voies suivies par le diacre au cours de son récit peuvent apparaître à première vue déroutantes : déplacement géographique, jusqu'à faire d'Alexandrie le lieu le plus fréquenté par la narration, éloignement chronologique d'un propos qui s'achève au seuil de la controverse mobilisatrice, La justification d'un tel procédé n'est guère assurée par le fait qu'un ouvrage de théologie apologétique fondamental, celui de Facundus, ait déjà été publié. D'ailleurs Victor de Tunnuna embrassera quant à lui la période conflictuelle dans sa continuation de la chronique de Prosper, 112 jusqu'à la constituer comme objet final de ses annales. C'est donc bien que Liberatus entend répondre à un autre dessein : conjuguant pédagogie et parénétique, il rend comme son ultime et principal service diaconal, pour la gouverne des fidèles établis à Carthage mais aussi pour tous ceux qui s'interrogent sur les raisons du conflit. Claire et informée, la leçon ainsi délivrée ne consiste nullement en un plaidoyer immédiat et vibrant en faveur des défenseurs des Trois Chapitres. Elle n'a pas davantage pour objet de contester une géo-ecclésialité impériale où Constantinople trouve toute sa place. Sa visée est tout autre : elle concorde avec la stratégie argumentaire de la praescriptio haereticorum déjà mise à l'honneur par Tertullien : il n'y a pas lieu de revenir sur le déroulement de la controverse en elle-même puisque l'histoire du nestorianisme et de l'eutychianisme prouve l'inanité des arguments allégués par ceux

 $^{^{110}}$ Cf. Breviarium 11 (ACO II/5, p. 116, l. 17–p. 117, l. 3); cf. ACO II/1/1, pp. 35-36.

¹¹¹ Cf. Breviarium 17 (ACO II/5, p. 127, l. 18–p. 129, l. 2). Sur la tradition textuelle de l'*Hénotique*, voir notre mise au point dans *Alexandrie et Constantinople...*, pp. 204-206.

 $^{^{112}}$ Sur ce point, cf. C. Cardelle de Hartmann et R. Collins, dans Vict. Tun., *chron.* (CCL 173A, pp. $102^*\text{-}106^*$).

des clercs qui condamnent les Trois Chapitres. Ils n'ont en effet aucune légitimité à en appeler ni à l'Écriture ni à la Tradition, auxquelles Liberatus, en tant que diacre de Carthage, a consacré sa vie.

PHILIPPE BLAUDEAU
Institut universitaire de France
Université d'Angers - CERHIO (UMR 6258)
5 impasse Lavoisier
49045 Angers cedex
FRANCE
philippe.blaudeau@univ-angers.fr

ABSTRACT

A participant in the Three Chapters controversy, the deacon Liberatus wants to revive resistance against the unacceptable movement of counciliar revisionism. In view of such an aim, his tale may seem to be confusing on the following points: geographical displacement, to the extent that Alexandria becomes the main place of his story; chronological distance, in order to stop his statement just before the explosion of the actual controversy. But this narratological approach allows him to take advantage of Tertullian's praescriptio haereticorum principle. Indeed, from Liberatus' point of view, all that he writes about Nestorianism and Eutychianism is enough to demonstrate to the faithful that his opponents have no legitimacy in appealing to holy scriptures and tradition.